



ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

REGLEMENT DE CONSULTATION

ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE EN APPLICATION DES ARTICLES 27, 78 ET
80 DU DECRET 2016-360 DU 25/03/2016

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LES REPAS PREPARES ET SERVIS AU RESTAURANT SCOLAIRE

Pouvoir adjudicateur :
Monsieur Frédéric DEVOS, Maire de la VILLE DE WORMHOUT – Hôtel de Ville – 47, Place du Général de
Gaulle – 59470 WORMHOUT – Tél. 03.28.65.63.72

Date et heure limite de réception des offres : 01 juin 2018 - 12h

:

Article 1 – Identification de l'acheteur

Acheteur :
VILLE DE WORMHOUT
47 place du Général de gaulle
59470 WORMHOUT
Tél : 03.28.65.63.72
Fax : 03.28.62.88.52
Site internet : wormhout.fr
Profil acheteur : www.cdg59.fr – rubrique marchés publics

L'acheteur agit en tant que pouvoir adjudicateur.

Article 2 – Objet du marché

La présente consultation porte sur la fourniture de denrées alimentaires et de prestations de service pour les repas servis au restaurant scolaire.

Article 3 – Caractéristiques du marché

3-1 – Procédure de passation

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La présente consultation est une consultation initiale.

3-2 – Forme du marché public

Marché de fournitures et services passé selon la procédure des accords-cadres en application de l'ordonnance n°2015-360 du 23 juillet 2016 et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics

3-3 – Allotissement

Il n'est pas prévu de découpage en lots. Les prestations seront attribuées par accord-cadre unique.

3-4 – Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3-5 – Durée du marché

L'accord-cadre a une durée initiale de 1 année(s).

Il est renouvelable 3 fois par reconduction expresse pour une période de 1 année.

La durée totale de l'accord-cadre est de 4 ans.

3-6 – Modalités de règlement

Les paiements seront effectués par virement après émission d'un mandat administratif dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique (délai global de paiement de 30 jours à compter de la demande de réception de paiement).

3-7 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Article 4 – Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

4-1 – Contenu du DCE

- Le règlement de la consultation
- L'acte d'engagement
- Le BPU
- Le Cahier des Clauses Particulières

4-2 – Remise du DCE

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat.

Adresse de retrait des dossiers :

VILLE DE WORMHOUT
Correspondant : Martine COUTTENIER
Adresse : HOTEL DE VILLE
47 place du Général de Gaulle
59470 WORMHOUT
Tél : 03.28.65.66.61

Horaires d'ouvertures : LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI de 8H45 à 12H30 et de 13H45 à 17h.
VENDREDI de 8h45 à 12h.

Le dossier peut être téléchargé sur le profil acheteur de la ville : www.cdg59.fr – rubrique marché public

Il est vivement conseillé au candidat de s'enregistrer nominativement sur le profil acheteur en indiquant une adresse électronique correcte lors du téléchargement du DCE afin qu'il puisse être informé des réponses apportées aux éventuelles demandes de renseignements concernant la consultation ainsi que d'éventuelles modifications apportées au DCE.

4-3 – Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir avant le 23 MAI 2018, une demande par courriel sur le profil acheteur de la commune sur le site : www.cdg59.fr – rubrique marchés publics

Article 5 – Présentation des candidatures et des offres.

Dans le cas d'une offre présentée par un groupement, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

L'acheteur n'exige pas que les groupements d'opérateurs économiques adoptent une forme juridique déterminée après l'attribution de l'accord-cadre.

5-1 – Document à fournir pour la candidature conformément à l'article 48 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature établie sur un formulaire DC1 à jour entièrement complété
- Une déclaration du candidat établie sur un formulaire DC2 à jour entièrement complété, précisant les renseignements suivants au sein du formulaire :
 - Renseignements relatifs à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée par le contrat
 - Extrait Kbis
 - Attestations d'assurance
 - Attestations fiscales et sociales datant de moins de 6 mois
 - Renseignements relatifs à la capacité économique et financière du candidat individuel ou du membre du groupement
 - Le chiffre d'affaire global des trois dernières années,
 - La part du chiffre d'affaires concernant les fournitures et services objet du marché
 - Liste des principales prestations similaires sur les 3 dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire
 - Renseignements relatifs à la capacité technique et professionnelle du candidat individuel ou du membre du groupement
 - Certificats ISO du candidat
 - Agréments sanitaires du candidat
 - Moyens humains et techniques
 - Tout autre document que le candidat jugerait utile.

Pour information, les formulaires à jour de type DC1, DC2, etc. sont disponibles sur le site internet du ministère de l'économie (<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

5-2 – Présentation de l'offre

Chaque candidat aura à produire une offre comprenant les pièces suivantes :

- l'acte d'engagement et ses éventuelles annexes, complétés par le candidat. (modèle ATTR1 à compléter par le candidat)
- le BPU
- le mémoire technique du candidat précisant notamment, la qualité et l'origine des produits, la variété et l'équilibre des menus proposés et le détail des prestations d'assistance proposées.
- la description d'un repas type "maternelle / primaire" et d'un repas type "enseignant / personnel"
 - Proposition de menus pour 4 semaines consécutives
- un planning d'animations « alimentaires » et leurs contenus
- un planning de formation du personnel et son contenu

Les candidats sont tenus de libeller leurs offres en EUROS. Les pièces de l'offre dont, l'acte d'engagement n'ont plus à être remises signées en vertu de l'article 64 du décret relatif aux marchés publics, la signature de l'acte d'engagement est requise au stade de l'attribution.

Article 6 – Critères d'attribution

Le choix et le classement des offres sont effectués dans les conditions prévues à l'article 62 du décret 2016-360.

Le pouvoir adjudicateur choisira librement l'offre qu'il juge la économiquement la plus avantageuse en fonction des critères de jugement suivants :

- la valeur technique (pondération : 50 points): elle sera appréciée en fonction de :
 - la qualité et l'origine des produits (25 points)
 - la variété et l'équilibre des menus proposés (15 points)
 - la prestation d'assistance proposée (10 points)
- le coût pondéré du repas (pondération 50 points)

Article 7 – Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont adressées ou transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte.

Les offres peuvent être adressées ou remises dans les conditions suivantes :

Sur le profil acheteur de la commune : <http://www.cdg59.fr/marches-publics/marches-publics>

L'envoi des offres par voie postale est autorisé par envoi en LR+AR.

La remise des offres contre récépissé est autorisée.

Date et heure limite de remise des plis : VENDREDI 01 juin 2018 – 12 H

Article 8 – Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit négocier avec les 2 candidats ayant présentés les offres les mieux classées sur le prix.

Toutefois, il se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur les bases des offres initiales sans négociation conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.